

TRAITEMENT DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES VEGETALES (EEEEV)

LORS DE CHANTIERS (Aménagements, actions de lutte...)

RECOMMANDATIONS (CEN 2017)

➤ **Porter une attention particulière à la nature des EEEV à traiter et aux différentes étapes jalonnant le chantier :**

- ♦ **Adapter en fonction des capacités de dissémination et de reprise végétative de chaque espèce :**
 - **le calendrier des travaux**, en réalisant notamment et dans la mesure du possible les chantiers hors période de dissémination naturelle (graines, fruits),
 - **le mode de traitement des EEEV** (coupe, arrachage, traitement chimique...),
 - **les méthodes de traitement des déchets verts** issus du chantier : broyage, enfouissement ou évacuation des déchets verts hors du site, dans le respect de la réglementation en vigueur (dérogation nécessaire pour les espèces listées comme EEE dans les codes de l'environnement, la demande étant à formuler auprès des services provinciaux).
- ♦ **Apporter une attention particulière à chaque étape de gestion des déchets verts** (manipulation, stockage, transport éventuel...), notamment pour les plants ayant des capacités de survie et de reprise végétative élevées ou pour des plants déjà montés en graines.
- ♦ **Ramasser l'ensemble des résidus** issus des opérations de destruction et les traiter.
- ♦ **Replanter ou réensemencer le plus rapidement possible avec des espèces locales^{(1) (2)} les zones traitées et non aménagées**, afin d'éviter de laisser le sol à nu (risque d'érosion et de colonisation par des EEEV).

➤ **Eviter de disséminer tout ou partie des EEEV au cours des travaux :**



- ♦ **Lors des opérations de lutte en elles-mêmes :**
 - Nettoyer avec soin le matériel utilisé (godets, griffes de pelleuse, roues des véhicules, bottes, chaussures...) avant chaque sortie du site.



- ♦ **Lors d'un éventuel stockage de ces déchets verts sur site**, avant leur évacuation ou traitement :
 - Les placer « en tas » sur une plateforme de stockage ou sur une zone bien individualisée, facile à surveiller, hors zone inondable et éloignées de tout fossé, cours ou plan d'eau.
 - Dans l'attente et si possible, les recouvrir d'une bâche.
 - Mettre en place une surveillance des dépôts afin d'identifier toutes reprises (rejets, plantules...) et les traiter le plus rapidement possible.

➤ **Eviter toute reprise ou dissémination d'EEEV lors du traitement des déchets verts sur site**

- ♦ **Adapter les techniques de traitement à chaque chantier.**
- ♦ **Broyage :**
 - A déconseiller pour des plants trop fibreux (exemple : *Furcraea foetida*).
 - A adapter selon les capacités de reproduction végétative des plants (exemple des *Opuntia spp*, qui doivent être broyés très finement).
 - A stocker sur une plateforme ou sur une zone bien individualisée (cf. ci-dessus).
- ♦ **Enfouissement :** à adapter selon les végétaux traités (exemple : l'épaisseur de recouvrement doit être de 80 cm minimum pour les opuntias).
- ♦ **Compostage :** à proscrire (en dehors des conditions contrôlées d'un centre de traitement).

➤ **Eviter toute dissémination d'EEEV lors du traitement des déchets en dehors du site**

- ♦ **Adapter les conditions de transport des déchets verts** (benne bâchée...)
- ♦ **Informé en amont le centre de traitement de la nature des végétaux**, afin d'adapter le mode de traitement.
- ♦ **Enfouissement :** à privilégier.
- ♦ **Compostage :**
 - A déconseiller d'une façon générale, en raison du manque de données scientifiques sur le comportement de certaines EEEV ainsi traitées (éventuelle toxicité, risque de reprise végétative ou de germination des graines...).
 - A éviter pour toutes EEEV déjà montées en graines ou connues pour leurs capacités de reprises végétatives (exemple : opuntias).



➤ **Surveiller**

- ♦ **Mettre** en place une **surveillance** des zones « nettoyées » ou des zones de stockage des déchets verts, lorsque ces derniers sont laissés sur place, sur plusieurs années.
- ♦ **Traiter le plus rapidement possible** toute reprise.

Bibliographie

<u>Nouvelle-Calédonie</u>	<p>(1) PROVINCE SUD, 2009. Plantes endémiques et autochtones de Nouvelle-Calédonie et aménagement paysager : principes d'utilisation à destination des professionnels - 64 pp.</p> <p>(2) GATEBLE G., 2016. Flore ornementale de Nouvelle-Calédonie. Éditions Au vent des îles / Institut Agronomique néo-Calédonien - 624 pp.</p>
<u>Ailleurs</u>	<ul style="list-style-type: none">- Dorine Vial, 2014 - Plan régional de valorisation des déchets issus des chantiers de gestion de plantes invasives – Rapport de stage. Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre Val de Loire, 98 pp.- Eric Chabert, Pauline Delplanque, Morgan Ensminger, Elsa de Fromant, Vincent Hamonet, Frédérique Le Monnier, Nathalie Machon, Elvia Marcellan, Stéphane Rutard. Guide d'identification et de gestion des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes sur les chantiers de Travaux Publics. Collaboration entre le Muséum National d'Histoire Naturelle, GRDF, la Fédération Nationale des Travaux Publics et ENGIE Lab CRIGEN (centre de recherche), 46 pp.- Sophie VERTES-ZAMBETTAKIS & Emilie CHAMMARD. Guide d'aide à l'identification et la gestion des principales espèces exotiques envahissantes présentes sur le réseau de la DIRA. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique & Direction Interdépartementale des Routes Atlantique. 42 pp.

